



# Règlement intérieur de l'école Pour bien vivre tous ensemble !

Marguerite Marie, 19 rue de la Fraternité  
12100 MILLAU



## Informations pratiques :

### Coordonnées de l'école :

Tel : 05 65 60 04 35 (n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur).

Port : 07 83 71 41 36 (pour les urgences)

Mail : [ecolemargueritemarie@gmail.com](mailto:ecolemargueritemarie@gmail.com)

Fax : 05 65 60 94 80

Site : <http://ecolemargueritemariemillau.jimdo.com>

N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur, il est écouté régulièrement.

### Horaires :

Les horaires de classe et de garderie sont à respecter pour le bien des enfants et du personnel de l'école.

#### **Les horaires des garderies :**

de 7h30 à 8h45

de 11h45 à 12h15

de 13h15 à 13h30

de 16h30 à 18h30 (payante à partir de 16h45)

#### **Les jours et horaires des classes sont :**

lundi/mardi/jeudi/vendredi

8h45 à 11h45

13h30 à 16h30

### Accueil du mercredi :

3/8 ans : **centre de loisirs de Bonniol** inscription auprès de la Mairie.

8/11 ans : inscription au **CREA-MJC**.

**Inscription cantine:** sur le Site de l'école onglet *Réservation cantine*.

En cas d'absence pour la cantine, le repas du premier jour ne peut en aucun cas être annulé, les suivants peuvent l'être si l'absence a été signalée au moins la veille avant 9h15 sur le portable de l'école : 07 83 71 41 36 ou par mail:

[cantineMM@laposte.net](mailto:cantineMM@laposte.net)

La cantine est réservée aux enfants dont les 2 parents travaillent (sauf familles monoparentales ou qui habitent à l'extérieur de Millau).

## Le code de vie scolaire.

### **Partie du règlement intérieur à destination des élèves :**

1. Tu es désormais élève à Marguerite Marie. Dès que tu as franchi le portail de l'école, nous sommes responsables de toi. Tu ne dois pas ressortir sans autorisation. Si, à partir du CP, tu es autorisé(e) à sortir seul(e), n'oublie pas ta carte de sortie. Si ça t'arrive, demande un billet de sortie à ta Maitresse ou ton Maître.

2. Tu viens à l'école le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 pour le temps de classe et peut-être de 7h30 à 18h30 avec les temps de garderie et de cantine, selon le calendrier qui sera donné au début de chaque année.

3. Veille à être bien à l'heure et dès que la sonnerie retentit, tu te mets en rang dans le calme et tu rejoins ta classe avec ton enseignant(e). Le soir, fais ton cartable avec soin et vérifie que tu n'as rien oublié car tu ne dois pas retourner dans ta classe sans y être autorisé(e), et tu éviteras de déranger quelqu'un pour t'accompagner.

4. L'école doit te permettre de grandir en développant tes compétences et en te faisant acquérir les savoirs fondamentaux. Il est important pour toi que tu travailles avec sérieux, que tu participes et que tu t'investisses. Les erreurs et les difficultés font partie de l'apprentissage donc ne t'en fais pas et donne ton maximum, les enseignant(e)s sont là pour t'accompagner.

5. L'école est un lieu de vie où tu passes beaucoup de temps. Il est important que tu respectes ce lieu pour qu'il reste agréable pour tous. Aussi, tu dois prendre soin de toute chose, dans la classe, sur la cour, dans les sanitaires. Les déchets : à la poubelle ! Pas de chewing-gum ni de sucette à l'école. Si tu salis ou abîmes par négligence, tu nettoies et tu ré pares. Tu dois respecter le travail des personnes qui entretiennent l'école.

6. Lorsque tu empruntes un livre dans la bibliothèque de la classe, de l'école ou à la médiathèque, tu dois le rendre à la date demandée et en bon état. Si tu le perds ou l'abîmes, tu devras le rembourser.

7. A la bibliothèque/ludothèque de l'école, tu te rappelles que les adultes responsables donnent de leur temps pour qu'elle puisse ouvrir. Tu joueras donc dans le calme, en respectant les autres et les règles de vie comme partout ailleurs et tu rangeras les livres ou les jeux que tu auras utilisés. Si tu n'y parviens pas, les adultes responsables seront en droit de te demander de ranger ou de sortir.

8. Tu arrives propre et coiffé(e) à l'école. Tu prends soin de tes vêtements, du matériel mis à ta disposition, de ton cartable, de celui des autres. Tu te laves les mains en sortant des toilettes et avant le repas. Tu te comportes correctement dans les toilettes et tu ne gaspilles pas le papier, l'eau et le savon.
9. Tu viens à l'école avec une tenue simple et adaptée à la vie scolaire. Les vêtements trop courts (type mini short, mini-jupe et croc top ) ne sont pas permis à l'école. Pour ta sécurité, tu portes des chaussures qui tiennent à l'arrière du pied (pas de tong ou sandale ).
10. Les cours d'EPS sont obligatoires, tu dois avoir ces jours-là un jogging, legging ou short et des chaussures de sport. Les dispenses de sport devront être justifiées par un mot de tes parents ou un certificat médical.
11. N'oublie pas de passer aux toilettes au début de la récréation car tu te ranges dès que la sonnerie retentit.
12. Si tu perds ou si tu trouves un objet dans la cour, tu en parles avec un adulte. L'école n'est cependant pas responsable des objets perdus ou volés. N'apporte pas d'argent ou d'objet de valeur à l'école, tu éviteras bien des ennuis ! Les téléphones portables sont interdits ainsi que tout jouet électronique ou cartes qui font l'objet d'échanges.
13. La récréation est faite pour se détendre et vivre ensemble. Sur la cour, évite les jeux dangereux qui peuvent blesser (se bousculer, se porter...). Seul le ballon en mousse est autorisé pour jouer avec les pieds, par temps sec aux récréations. Des jeux sont mis à la disposition de tous les élèves, chaque classe s'occupe d'une manière en particulier. Tu peux choisir le jeu qui te plaît et tu veilleras ensuite à le ranger dans la bonne manière.
14. La violence et la grossièreté et le non respect de l'autre ne sont pas acceptables à l'école, comme partout ailleurs. Tu dois savoir te contrôler et régler un conflit en dialoguant avec tes camarades sans méchanceté. Tu peux utiliser la procédure du message clair (ou du stop en maternelle) et te faire aider d'un adulte si besoin. Lorsque tu es trop énervé(e), il vaut mieux que tu prennes un temps pour te calmer seul(e). Si tu te montres irrespectueux, violent ou grossier, tu dois t'attendre à être sanctionné(e). En élémentaire, c'est la perte immédiate d'un point sur ton permis de bonne conduite, même si ce n'est pas toi qui a commencé le conflit.
15. En cas d'accident, de malaise, de dispute ou si tu es témoin de quelque chose qui te semble choquant, tu préviens l'adulte le plus proche afin qu'il puisse intervenir rapidement.
16. Tous les adultes de l'école sont là pour s'occuper de toi. Comme ils te respectent, tu dois les respecter. Tu es poli(e) et attentif(ve) à ce qu'ils te demandent. Pense à dire « bonjour », « s'il vous plaît », « au revoir », « merci ». Ce sont des mots simples qui rendent la vie plus agréable pour tous !
17. La garderie est réservée aux élèves de maternelle jusqu'à 17h30, si tes parents ou les adultes qui sont responsables de toi ne sont pas arrivés à 16h45, tu rejoins l'étude et tu en profites pour faire ton travail personnel.
18. Le temps d'étude est un temps de révision, tu veilles à travailler dans le calme. A partir de 17h15, tu peux prendre un jeu si tu as terminé ton travail puis tu le ranges correctement avant de partir.
19. Aux entrées et aux sorties et comme partout ailleurs, tu rencontres des adultes avec des enfants parfois plus petits que toi. Alors, fais attention aux autres, ne passe pas devant tout le monde et sache t'excuser pour une maladresse.
20. Si tu souhaites inviter des camarades de classe à ton anniversaire, tu donneras les cartons d'invitation discrètement, au moment des sorties, de manière à ne pas blesser les élèves qui ne sont pas invités. En maternelle, tu donnes les cartes aux enseignant(e)s ou ATSEM qui s'en chargeront.
21. Si tu manges à la cantine, tu te souviens que des personnes ont mis tout leur savoir-faire pour préparer ton repas et te satisfaire. Tu t'installes dans le calme, les mains propres, tu es poli(e) avec le personnel, tu évites le gaspillage, tu goûtes ce qu'on te sert et tu débarrasses quand c'est ton tour. Le repas doit rester un moment de plaisir pour tous.
22. Si tu manges à l'extérieur de l'école, tu ne reviens pas avant 13h00, à l'ouverture du portail.
23. Tu prends soin d'avoir toujours avec toi ton cahier de liaison pour le montrer à tes parents tous les jours. Ils le signeront chaque fois que c'est nécessaire.
24. Il t'est demandé de bien connaître et de respecter toutes les règles que tu viens de lire. Si tu oublies ou que tu ne respectes pas ces règles, les adultes sont là pour te les rappeler, ou te les faire relire. Si malgré les rappels et le dialogue avec les adultes, tu ne les respectes toujours pas, tu auras une sanction adaptée.
25. En début d'année, à partir du CP, tu recevras ton permis de bonne conduite annuel. Il comporte 10 points qui pourront être enlevés en cas de non respect des règles de vie des différents lieux de l'école et après 3 avertissements. Tout acte grave entraîne un retrait de point ou une sanction immédiat(e). Si tu perds 5 points, tu seras reçu(e) avec tes parents et ton enseignant(e) dans le bureau de la Directrice ou du Directeur. Si tu ne parviens toujours pas à améliorer ton comportement et si tu perds tes 10 points, tu seras exclu(e) momentanément de ton groupe et accueilli(e) dans une autre classe pendant une semaine et tu ne participeras pas aux sorties prévues cette semaine là pour ta classe.
26. Tu travailleras avec ton enseignante sur les règles de vie de classe. Tu les liras ces règles de vie de classe et d'école avec tes parents.

## **Partie du règlement intérieur à destination des parents et responsables familiaux :**

*Cette partie du règlement complète celui écrit ci-dessus qui s'adresse à vos enfants. Il fixe les bonnes règles qui doivent assurer un climat sécurisant de sérieux, de travail, de respect de soi, de l'autre et de confiante coopération et complète le contrat de scolarisation qui lie la famille et l'école.*

L'école est une communauté éducative. Son bon fonctionnement nécessite que chaque partie concernée, élèves, parents, personnels, enseignants respectent certaines exigences sans lesquelles une vie communautaire n'est pas possible. Les parents veillent à l'application de chacun des points du règlement intérieur car dans le cadre du partenariat éducatif qui fonde le contrat école-famille, il est important que les enfants entendent le même langage. C'est en adoptant de part et d'autre une attitude de coopération que les enfants acquièrent des repères solides indispensables à leur bonne éducation.

### Etablissement catholique d'enseignement :

En inscrivant votre enfant à l'école Marguerite Marie, vous acceptez son projet éducatif dans son ensemble (cf annexe ou site de l'école) et vous signez le contrat de scolarisation. Marguerite Marie est un établissement privé catholique sous tutelle congréganiste des Sœurs de St Joseph qui fait partie d'un ensemble scolaire qui regroupe 5 écoles primaires, un collège, un lycée général et un lycée professionnel. Un projet pastoral relie également l'ensemble des écoles privées catholiques du bassin millavois. Des temps forts sont proposés aux élèves, notamment au moment de Noël et de Pâques.

### Règles de savoir vivre :

- Le personnel enseignant et non enseignant doit être traité avec respect et courtoisie.
- Pour quelque motif que ce soit, les parents n'ont pas à interpeller un autre enfant que le leur. Les adultes responsables de l'école sont là pour aider à régler ces différends.

### Sécurité :

- L'école est un lieu public donc un lieu non fumeur.
- Nos amis les chiens ne sont pas admis dans l'établissement, ils devront vous attendre sagement à l'extérieur de l'école.
- Les parents des enfants de maternelle doivent obligatoirement remettre leur enfant au personnel de l'école en arrivant (ne pas les laisser à la porte de l'école) et venir les chercher devant le portail de la cour des maternelles qui devra être refermé systématiquement.
- Aucun enfant ne doit quitter l'école sans l'avoir signalé à l'adulte responsable.
- Les enfants d'élémentaire à partir du CE1 qui sont présents à 16h45 vont obligatoirement en étude et devront alors rester obligatoirement jusqu'à 17h30, afin de ne pas déranger le travail des enfants.
- des exercices de sécurité incendie et mise en sûreté (PPMS) sont réalisés plusieurs fois dans l'année.

### Absences :

- Vous devez signaler l'absence de votre enfant sur le répondeur ou au personnel de l'école, pour la classe, mais aussi pour la cantine et pour l'étude.
- Au retour de votre enfant à l'école, vous devrez donner à l'enseignant(e) un billet d'absence qui se trouve en début de cahier de liaison (si moins de 3 jours d'absence) ou un certificat médical (obligatoire au delà de 3 jours d'absence).

### Travail scolaire :

Le goût de l'effort et du travail bien fait sont des éléments très importants, il importe donc que les parents veillent au travail journalier de leur enfant et le soutiennent dans ses apprentissages. Chaque enfant possède un livret scolaire numérique accessible sur le site *livreval.fr*, avec des codes personnels qui sont donnés en début d'année scolaire. Il ouvert à la consultation et à signer trois fois dans l'année (décembre, avril et juillet). Les évaluations sont rangées dans un porte-vues noir et devront être également signées par les parents ou responsables éducatifs à chaque période de vacances scolaires.

### Rencontres avec les enseignant(e)s :

- Une adresse mail et un cahier de liaison permettent de communiquer avec les enseignant(e)s et sont à consulter quotidiennement.
- Une réunion générale a lieu dans chaque classe à la rentrée scolaire.
- Des propositions de rendez-vous individuels sont proposés par les enseignant(e)s, une à deux fois dans l'année ou à votre demande si besoin.

### Règlement financier :

- Il est distribué avec les dossiers de réinscription annuels et consultable également sur le site de l'école.
- Les services de cantine et garderie sont réservés aux enfants dont les 2 parents travaillent (sauf familles monoparentales ou qui habitent hors commune). Les parents s'engagent à venir chercher leurs enfants dès qu'ils terminent leur travail.
- Les parents doivent respecter les horaires de fin de garderie. Des pénalités financières sont demandées lorsque les familles viennent chercher les enfants après l'heure de fermeture.

L'Association des Parents d'Elèves (APEL) :

-Elle réunit les parents volontaires et désireux de participer à la vie de l'établissement et au bien être des enfants sur l'école.

-Les informations sont transmises par mail ou par affichage ou par le cahier de liaison des enfants.

Le Conseil d'école :

-Il réunit les délégués élèves, parents personnels de service, Tutelle, OGECAM, Paroisse, les enseignant(e)s et la Directrice ou le Directeur, trois fois par an (le dernier lundi avant les vacances d'octobre, de février et de juillet).

-Il constitue une force de proposition pour réguler et améliorer constamment la vie sur l'établissement.

En cas de souci particulier n'hésitez pas à en parler aux enseignantes ou au Directeur, M FABRE. Une bonne entente passe par une bonne communication !

Signature des parents ou responsables éducatifs :